



Lette ouverte à tous les candidats de Charente-Maritime aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 concernés par le projet du nouvel hôpital territorial de La Rochelle

Depuis bientôt 20 ans, ce dossier reste manifestement enlisé !

Notre association CAPRES-AUNIS déplore la lenteur du processus décisionnel de création du nouvel hôpital de La Rochelle car le seul avancement visible de ce dossier consiste dans le choix bien discutable de son nouvel emplacement.

Après une première fausse route qui envisageait son implantation sur l'ancien site de la foire exposition de La Rochelle (à l'évidence trop exigü et enclavé, partiellement inondable, aux accès déjà saturés, nécessitant la construction d'un parking silo sur une zone naturelle, etc.) qui a fait perdre plus de dix ans, on s'oriente maintenant vers un nouveau site (DBMA à Aytré) qui risque d'en faire perdre tout autant.

C'est pourquoi notre association considère qu'il est grand temps aujourd'hui de revoir cette situation. Cela appartient de fait aux futurs élus qui devraient peser de toute leur influence politique pour mener ce dossier à terme, en prenant en compte tous les éléments objectifs ainsi qu'une véritable concertation avec l'ensemble de la population concernée.

1. Qu'est-ce qui s'oppose objectivement et principalement au choix du site « DBMA -Aytré » ?

- a. **Une prise de décision par le Conseil de surveillance de l'hôpital en l'absence totale de concertation** d'une population très concernée, toutes catégories confondues,
- b. **L'opposition du Maire d'Aytré** concerné au premier chef sur le plan de l'urbanisme et du développement de sa commune,
- c. **L'opposition d'une quinzaine de Maires de la CDA de La Rochelle** matérialisée par un document signé le 3 mai 2024,
- d. **L'opposition du Député Olivier FALORNI,**
- e. **Le choix d'un nouvel emplacement sans maîtrise du foncier, ni des risques, ni des coûts,**
- f. **Un prévisionnel semé d'embûches** qui ne manqueront pas d'allonger les délais de réalisation avec un gros risque d'échec final,
- g. Alors que le fondement du **1^{er} choix** (Parc des expositions) **reposait principalement sur la desserte ferroviaire et multimodale**, cet argument est désormais enterré. Effectivement, on préfère ne pas soulever ce point négatif du dossier,
Notre association ne peut que déplorer l'impossibilité de réaliser un véritable pôle multimodal connecté au réseau ferroviaire, du fait de l'éloignement de l'ancienne gare d'Aytré et de l'emplacement de l'usine Alstom qui occupe les terrains de l'autre côté de la voie ferrée.
- h. **Tant que tous ces désaccords persisteront l'État en profitera au vu de la situation financière nationale, pour ne pas débloquer sa part de financement.**

C'est pourquoi notre association considère que si nous voulons réellement aboutir dans les meilleurs délais possibles à la réalisation de ce projet, il conviendrait de réétudier l'option Varaize-sud à Aytré qui semble la mieux fondée, en considération des contraintes de développement futur et des arguments déjà exposés en détail dans notre communiqué daté du 27 mai 2024, sur le futur hôpital de La Rochelle

(Cf. <https://capresaunis.fr/wp-content/uploads/2024/05/2024-05-27-futur-hopital-communique-capres-aunis.pdf>) dont certains ci-dessous rappelés succinctement.

2. Qu'est-ce qui plaide objectivement et principalement en faveur du choix du site « Varaize-sud » à Aytré ?

a. Le projet de futur hôpital nécessite une vision à très longue échéance !

À cette obligation prospective, seul le site de Varaize-Sud répond positivement, avec ses 30 à 35 ha qui permettront tous les développements possibles et indispensables sur un lieu unique. De plus les terrains visés par le projet sont déjà inscrits au PLUi actuel en zones urbanisables futures [2AUX et UX] et les propriétaires fonciers sont favorables à la vente ; certaines parties sont déjà artificialisées, soit environ 2,5 ha,

Il existe donc une maîtrise du foncier à bref délai. Les infrastructures hospitalières pourront s'étendre suffisamment pour répondre aux besoins de la population et recevoir des spécialités nouvelles encore imprévues (Expérience COVID, multiplication des cancers et maladies neurologiques, autres pathologies liées aux pollutions, etc.),

Comment cet hôpital disposant de toutes les spécialités médicales, avec un niveau d'excellence pour certaines, pourrait-il être freiné dans son évolution territoriale à cause de surfaces sous-dimensionnées ?

- b. **Les contraintes environnementales sont apparemment très faibles :** les aménagements sont donc potentiellement réalisables dans un environnement paysager exemplaire, respectueux de la nature, permettant toutes les installations connexes en relation avec l'activité de ce lieu dévolu à l'accueil et au séjour d'un vaste public ainsi qu'aux exigences des professionnels de santé,
- c. **Le positionnement proche de la rocade est conforme au cahier des charges** par rapport à Rochefort et la desserte routière sera très satisfaisante après création d'un accès qui était inscrit au SCOT (future déviation de la route de Surgères),
- d. **Le raccordement au réseau ferroviaire avec une halte dédiée est possible** (développement du TER et projet de RER La Rochelle-Aunis) ainsi que la création **d'un véritable pôle multimodal commun avec la ZAC de Bel-Air** permettant de reporter une partie importante du trafic usagers, personnel, visiteurs, etc. sur les transports en commun conformément aux principaux documents d'urbanisme PADD, PLUi, PDU, PCAET, LRTZC®, etc.,
- e. **L'accord du Maire d'Aytré** concerné au premier chef sur le plan de l'urbanisme et du développement de sa commune,
- f. **L'accord d'une quinzaine de maires de la CDA de La Rochelle,**
- g. **Un emplacement** avec, a priori, une maîtrise plus simple et plus rapide du foncier et des coûts,
- h. **La nature même du projet** (Établissement hospitalier de territoire) entraîne naturellement l'acceptation des citoyens et de ce fait diminue les risques de recours, d'autant que cet emplacement semble recueillir une adhésion majoritaire auprès des usagers, des professionnels et des maires.

- i. **Autre méthode à envisager** : En d'autres lieux, une décision de ce type a suivi un autre parcours bien préférable qui aboutit à un projet en phase de réalisation en 4 années après son lancement.

Ce dossier exemplaire est celui du nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes qui a su mener une véritable concertation auprès de tous les habitants par la saisine de la **Commission Nationale du Débat Public** – concertation de mai à juillet 2024 - et ainsi a su lever toutes les oppositions pour arriver très bientôt en phase d'achèvement : permis de construire prévu fin 2025 (ou début 2026).

Ce qui prouve qu'une concertation loyale et bien menée permet de faire avancer un dossier complexe dans un délai raisonnable, sans objection majeure et de réunir les crédits nécessaires à sa réalisation.

Notre association CAPRES-AUNIS tient à exprimer son choix pour le site de Varaize-Sud à Aytré qui semble le mieux fondé en considération des contraintes de développement futur et des arguments précités.

C'est pourquoi elle demande aux candidats de se prononcer sur leur choix entre :

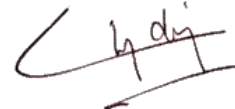
- 1. L'acceptation de la voie chaotique programmée**
- 2. La reprise de ce projet de territoire, vital et de grande envergure, après une réflexion prospective approfondie.**

Nous comptons sur votre responsabilité et votre engagement de candidats pour fixer les électeurs sur votre position à ce sujet.

Pierre RIVAUD
Président



Catherine Normandin
Vice-présidente



Association **CAPRES-AUNIS**



Comité Associatif de Promotion de la Ruralité, de l'Environnement et de la Solidarité

Adresse : 2, rue du Bois Doré - 17139 Dompierre sur Mer

Courriel : capres.aunis@gmail.com

Site internet : capresaunis.fr - Facebook : Capres-Aunis / @capresaunis

Le cheminement laborieux, sans véritable concertation, d'un dossier encalminé

À titre indicatif, voici le relevé de quelques dates significatives...

2007 - 2011 Scot : Nouvel hôpital prévu sur site de Dompierre-sur-Mer (Chagnolet)

2018 : Rapport du CODEV, défavorable au site Parc expo, préconise le site de Varaize et une large concertation dans le cadre du Scot (**Document non divulgué**)

2019 PADD : Nouvel hôpital prévu sur le site du Parc des expositions

22/06/2022 : Modification du PLUI - OAP Beauregard-Moulin des Justices concernant l'ESAT du Treuil-Moulinier de Puilbureau pour y construire des locaux annexes, indispensables pour le nouvel hôpital

22/09/2023 : Réunion publique à La Rochelle organisée par le collectif citoyen Colcit-LR

18/12/2023 : Nouveaux sites pressentis dévoilés dans le journal Sud Ouest

12/04/2024 : Décision du Conseil de surveillance et choix du site de DBMA

14/03/2025 : Rencontre entre le Maire d'Aytré Tony LOISEL et le Premier ministre François BAYROU à LR avec remise d'un dossier complet.

À noter document annexé : courrier signé de 15 Maires de l'Agglo envoyé à la Ministre de la santé le 3 mai 2024 soutenant la position du Maire d'Aytré en faveur de Varaize

02/07/2025 : Scot commun LR-Aunis approuvé le 2 juillet : Site de DBMA

Projet signalé dans un document annexe du Scot !

DOO (Document d'orientation et d'objectifs) Tome 1 page 25/182

23/09/2025 : Aytré conteste en justice le choix du site du futur hôpital

2/10/2025 : Le rendez-vous de la délégation rochelaise (Jean-François Fountaine, président du conseil de surveillance du centre hospitalier et Valérie Bénéat-Marlier, directrice générale) avec la ministre, a été de nouveau annulé

01/2026 : Entretien à Paris d'une délégation rochelaise « avec les ministères de la Santé, du Budget et avec la présidence de la République afin d'évoquer le futur hôpital. »
Jean-François FOUNTAINE à INF La Rochelle (16/01) : « *Maintenant, l'État a des contraintes budgétaires* » « *Ce que je ressens, c'est que le prix de l'hôpital de La Rochelle est un peu élevé. Il va falloir trouver des économies sur ce chantier, peut-être en réduisant certains éléments.* »